



**PROTOCOLE SANITAIRE CENTRES DE LOISIRS SPORTIFS
TUC VACANCES & FORMATION**

PRINCIPES GENERAUX

Le présent document précise les modalités pratiques de fonctionnement des ALSH après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné au directeur et animateurs présents

Il est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole sanitaire. Il expose les mesures et les modalités d'accueil des enfants et de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des enfants
- Matériel
- Gestion de la circulation des enfants et des adultes
- Gestion du repas et du goûter
- Temps libre
- Activités sportives et culturelles
- L'équipe d'encadrement
- Cas suspect ou avéré

Il repose sur les cinq fondamentaux énoncés par les autorités sanitaires et de tutelle :

- 1- Le maintien de la distanciation physique
- 2- L'application des gestes barrière
- 3- La limitation du brassage des enfants et des adultes
- 4- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- 5- La formation, l'information et la communication

INFORMATIONS

Les parents jouent un rôle essentiel et s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants en centres de loisirs sportifs TUC VACANCES & FORMATION en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19, que se soit chez l'enfant ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le centre de loisirs. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas s'y rendre.

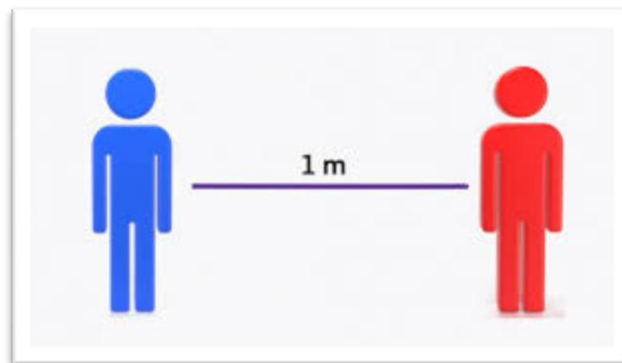
Ces mêmes conditions s'appliquent à l'équipe d'animation. Les membres de l'équipe d'animation présentant des facteurs de risque connus ne travailleront pas et devront se conformer aux directives médicales.

LES CINQ FONDAMENTAUX

1- Le maintien de la distanciation physique

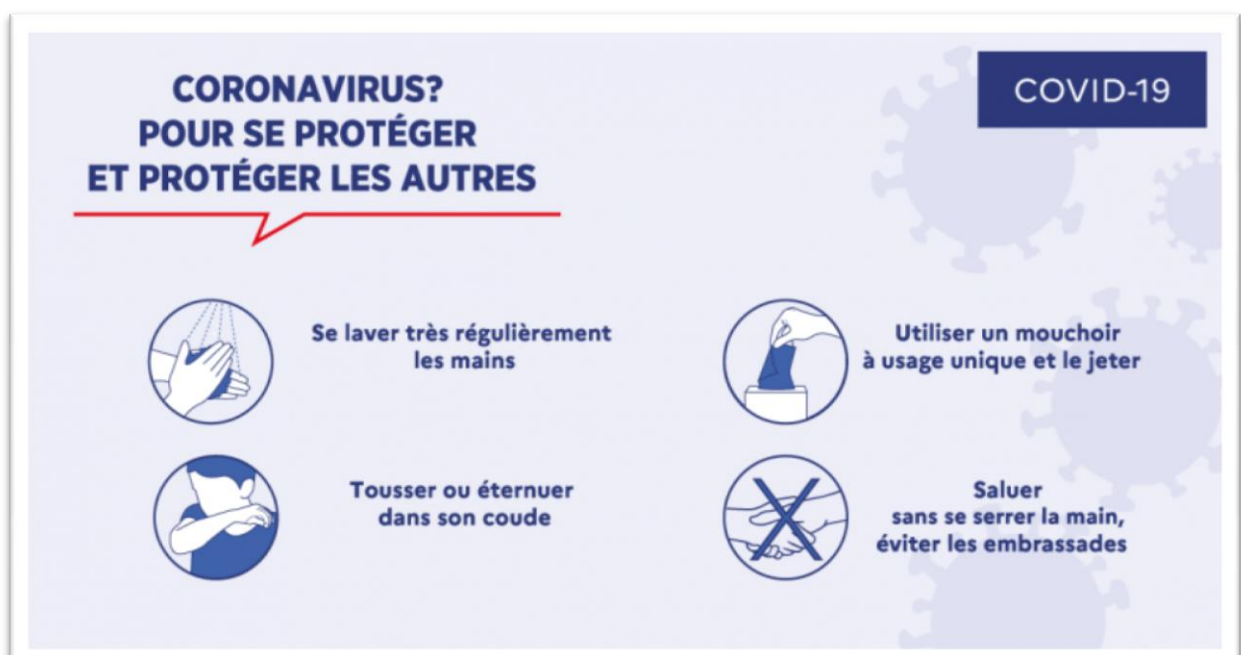
La règle de distanciation physique : le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, afin d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. L'organisation mise en place dans nos accueils de loisirs sportifs permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces.

L'animateur respectera le marquage mis en place dans le centre de loisirs afin de respecter la distanciation physique entre ces collègues et les enfants accueillis.



2- L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent document, seront appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains :

L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique ou d'un lavage de mains à l'eau savonneuse seront systématisés :

- à l'arrivée dans le centre de loisirs
- avant de commencer une activité
- après chaque activité
- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- avant et après le goûter.

Des points d'eau, savons, essuie mains à usage unique sont en nombre suffisants sur chaque centre.

Pour les émargements de la journée, l'animateur désinfectera l'écran de la tablette après chaque utilisation. Du gel hydro alcoolique est à disposition sur les tables d'émargement. Chaque parent doit, avant d'émarger utiliser ce gel, également après utilisation.

Les échanges manuels de matériel sportif, crayons, jeux, seront accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation, avec un produit adéquat et recommandé par les autorités sanitaires et de tutelle

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et les centres de loisirs du TUC VACANCES & FORMATION doit être limité au strict nécessaire.

Le port du masque :

Pour l'équipe d'animation :

Conformément à la demande des autorités sanitaires l'ensemble des équipes de direction et d'animation, ainsi que toute personne assurant l'accueil des enfants, le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public » est obligatoire.

Chaque membre de l'équipe d'animation et de direction portera un masque dès son entrée dans le centre de loisirs jusqu'à la fermeture de celui-ci.

Pour les enfants, le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de onze ans et proscrit lors de la pratique sportive. Toutefois, lors des déplacements intérieurs et extérieurs, les enfants non concernés par le port du masque peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter correctement. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

3- La limitation du brassage des enfants et des adultes

L'objectif est de limiter les croisements entre enfants de différentes tranches d'âges et une attente prolongée des parents pour l'accueil des enfants le matin et le soir.

L'organisation du centre de loisirs sera mise en place pour limiter au maximum le brassage de toutes les personnes. L'équipe d'animation devra respecter et faire respecter cette organisation. Des groupes seront constitués, avec un animateur référent.

L'arrivée et le départ des enfants avec leur(s) parent(s) : ces derniers devront pénétrer dans les centres équipés obligatoirement d'un masque adapté. Cependant ils ne seront pas autorisés à entrer dans les salles accueillant les enfants (gymnase, salle de détente...) Un accueil sera fait devant la porte par un animateur. Les entrées et sorties des parents sont également organisées pour limiter au maximum les croisements. Un sens de circulation est indiqué dans chaque centre de loisirs.

La circulation des enfants pendant et hors temps d'activités dans les locaux sera limitée au strict nécessaire, organisée et encadrée par les animateurs.

4- La vie quotidienne dans le centre de loisirs TUC VACANCES & FORMATION

- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont organisés et assurés par chaque membre de l'équipe d'animation, avec l'appui des membres de la coordination. Les produits utilisés sont ceux recommandés par les autorités sanitaires.

Tous locaux ou matériels utilisés seront désinfectés après chaque utilisation. Ces conditions s'appliquent pour les stages multi sports et spécifiques. Les locaux sont régulièrement aérés durant au moins dix minutes avant l'arrivée des enfants et après leur départ. Aucun enfant ne participera aux différentes opérations de nettoyage.

- **Les déplacements en bus**

Lorsqu'une activité nécessite un déplacement en bus, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition dans le véhicule. Le chauffeur portera un masque. Des sièges seront condamnés afin de respecter les règles de distanciation. Nous vérifierons que les véhicules sont désinfectés avant/après chaque trajet.

- **La restauration**

La restauration en restaurant universitaire sera assurée en limitant au maximum les files d'attente. Les restaurants étant équipés de self et de choix multiple, un animateur sera positionné devant chaque self afin d'éviter le contact multiple. Seules les équipes de restauration et d'animation devront effectuer la distribution en portant un masque.

Les groupes constitués le matin déjeuneront ensemble. L'aménagement des tables sera prévu de manière à respecter les règles de distanciation physique, à savoir une distance de 1m linéaire entre 2 tables de groupes différents, conformément au protocole mis en place par le CROUS de Toulouse. Le lavage des mains est systématique avant et après le repas. Le nettoyage des surfaces de la salle de restauration, des tables, chaises, sera assuré avant et après repas par le CROUS Toulouse.

Les goûters, pris sur site seront également offerts aux enfants dans le respect des gestes barrière (lavage de mains systématique avant et après, distanciation sociale).

5- La formation, l'information et la communication

Toute l'équipe d'animation est formée aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge.

Les parents sont informés par mail, dans la semaine qui précède l'ouverture du centre de loisirs, sur les modalités d'accueil, le déroulement des activités et les gestes barrières à appliquer. Un plan de circulation du centre de loisir sera également envoyé.

Le jour de l'ouverture, les enfants et les parents bénéficieront d'une information pratique affichée sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains et le fonctionnement du centre (entrée et sortie)

Une attention particulière sera apportée aux enfants en situation de handicap pour leur permettre de réaliser les gestes barrière et de distanciation. L'accompagnement adapté.

Principes de précaution

Chaque centre a à disposition de thermomètres frontaux pour pouvoir mesurer la température des enfants ou des personnels dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

En cas de symptôme évocateur d'infection COVID-19 le protocole sera mis en place dont la règle principale est l'isolement dans la salle prévue à cet effet et le port d'un masque.

En cas de symptômes chez un enfant, une prise de température pourra être réalisée par une personne de la direction ou en assurant le suivi sanitaire. Les parents seront immédiatement prévenus, et une mesure d'isolement mise en place en attendant les parents qui devront dès information venir chercher leur enfant.

- En cas de symptôme chez un encadrant, ses fonctions au sein de l'organisation seront immédiatement suspendues. L'encadrant ne pourra réintégrer ses fonctions qu'avec un certificat médical l'autorisant à reprendre ses activités professionnelles. La personne présentant des symptômes doit respecter un isolement et un retour à son domicile, selon les recommandations des autorités de santé.